

Projet HAPPI, 1er achat public conjoint d'innovation à l'échelle européenne en faveur du bien-vieillir

Un consortium européen de 7 centrales d'achat hospitalières attribue à 3 PME innovantes le 1er appel d'offres transfrontalier dans le domaine de la santé.



Premier appel d'offres transfrontalier européen sur la thématique du bien-vieillir : 2 PME françaises retenues

Représentant plusieurs milliers de structures sanitaires et médico-sociales, les centrales d'achat membres du **consortium HAPPI** (Healthy Ageing Public Procurement of Innovations) - **Resah**(France), **NHS Commercial Solutions** (Royaume-Uni), **Mercur'Hosp** (Belgique), **SRC Piemonte**(Italie), **Fédération des hôpitaux luxembourgeois** (Luxembourg), **BBG Federal Procurement Agency** (Autriche) et **EHPPA** (European Health Public Procurement Alliance) - ont constitué un **groupement de commandes coordonné par le Resah** et ont mis en commun leurs besoins de solutions innovantes dans le domaine du bien-vieillir afin de lancer le premier appel d'offres transfrontalier dans le domaine de la santé.

A l'issue de la procédure menée par le Resah, les centrales d'achat ont attribué à **trois PME innovantes, dont deux françaises**, les marchés relatifs au projet HAPPI. Pour la première fois, tout organisme européen ayant le statut de pouvoir adjudicateur et agissant dans le secteur sanitaire ou médico-social peut accéder à ces marchés en s'adressant à l'une des centrales d'achat membre du consortium.

Le projet HAPPI

Face au vieillissement de la population européenne, la Commission Européenne a lancé en 2011 un appel à projets visant à promouvoir l'achat public d'innovation en faveur du bien-vieillir dans le but de soutenir l'écosystème industriel.

7 centrales d'achat dont le **Resah** et 5 autres partenaires - **Université de Turin** (Italie), **BITECIC**(GB), **Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique** (EHESP), **BPI France**, **ICLEI** (Allemagne) - ont constitué un consortium pour y répondre en présentant le projet HAPPI dont l'objectif est de **déréaliser un achat public conjoint d'innovation dans le**

domaine du bien-vieillir à l'échelle européenne.

Afin de concrétiser cette première initiative en Europe, les membres du consortium ont travaillé pendant deux ans pour :

- définir des besoins fonctionnels communs aux établissements de santé et médico-sociaux européens ;
- mettre en place une plateforme de sourcing créée par les centrales d'achat;
- identifier plus de 140 solutions innovantes en faveur du bien-vieillir, majoritairement portées par des PME ;
- évaluer les solutions déposées sur la plateforme par un comité d'experts ;
- réaliser une étude juridique pilotée par l'Université de Turin en collaboration avec le Resah afin de définir les modalités de passation et d'exécution des marchés issus de l'appel d'offres transfrontalier.

Les 3 solutions retenues

A l'issue de ce premier appel d'offres, trois marchés viennent d'être attribués :

- Le premier a été remporté par la **PME française C2S** grâce à sa solution « **Visualisation et Alerte de Chute** » (**VAC**), un système de détection de chute novateur et qui constitue une vraie rupture technologique par rapport aux systèmes existants.
Innovante, fiable et peu onéreuse, la solution VAC a été développée pour répondre à un besoin identifié par les directeurs d'EHPAD.
Le système permet de détecter tout type de chute en garantissant le respect de l'intimité de la personne et d'alerter immédiatement le personnel soignant ou l'aidant. Enfin, il évite le port de bracelet ou de collier souvent mal accepté.
- La **PME française Alter Éco Santé** avec le **parcours de marche DM3®**, atelier d'équilibre qui permet de recouvrer l'autonomie et de réduire la peur de la chute.
- **Forcelink**, avec le **C-Mill, tapis de rééducation à la marche**.

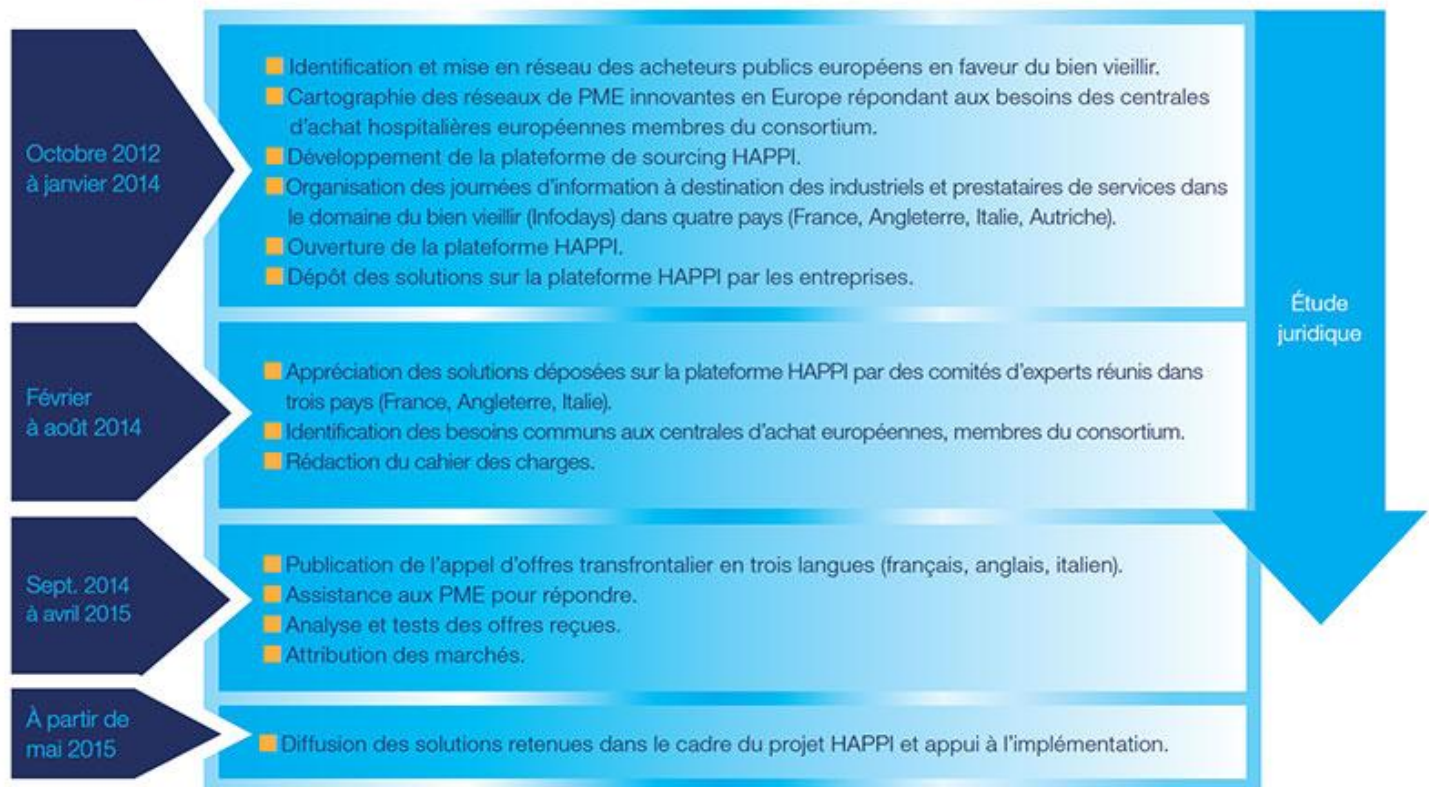
Le Resah a présenté les solutions HAPPI, à l'occasion des Salons de la Santé et de l'Autonomie qui se sont déroulés du 19 au 21 mai au Parc des Expositions à Paris.

Pour plus d'informations sur le projet HAPPI

- <http://www.resah-idf.com/fr/actualites/projet-happi-le-consortium-coordonn-par-le-resah-attribue-les-march-s-3-pme-innovantes#.VWbnY0ZecTQ>
-

Le projet HAPPI

Projet HAPPI : un process d'achat public groupé à l'échelle européenne, novateur et reproductible



Les innovations du process achat

Les travaux du projet HAPPI ont débouché sur des premières dans le process d'achat public groupé à l'échelle européenne.

- **La plateforme HAPPI**

<http://www.happi-project.eu/happi-platform>

Outil web entièrement développé pour répondre aux besoins des centrales d'achats membres du consortium, il donne aux industriels et notamment aux PME, la possibilité de faire connaître leurs produits et services innovants. Système innovant et véritable outil de sourcing, la plateforme facilite le travail d'identification et d'évaluation des acheteurs.

Ouverte de septembre 2013 à janvier 2014 en vue du 1er appel d'offres, la plateforme a recueilli plus de 140 présentations de solutions innovantes dans le domaine du bien-vieillir issues de 15 pays différents.

La plateforme sera réutilisée lors des prochains projets d'achats conjoints d'innovation des centrales d'achats membres du consortium.

- **Les Infodays :**

Pour faire connaître et présenter le projet HAPPI au plus grand nombre d'entreprises européennes, 4 journées d'informations ont été organisées entre septembre et décembre 2013 dans quatre villes Européennes : Londres, Paris, Turin et Vienne.

Les chiffres suivants prouvent le succès de la démarche : plus de 380 participants sur l'ensemble des quatre Infodays dont environ 60 % de représentants de PME.

- **Les comités d'experts :**

L'ensemble des solutions soumises sur la plateforme ont ensuite été étudiées et analysées durant 3 comités d'experts organisés simultanément dans trois villes européennes (Londres, Paris et Turin) par les centrales d'achat du consortium, en présence d'experts de l'innovation, de la santé et plus particulièrement de la Silver Economy (directeurs de maisons de retraite, gériatres, ergothérapeutes, ingénieurs biomédicaux, etc.).

Le but de ces comités était de déterminer le degré d'innovation des solutions proposées répondant aux besoins communs des établissements de santé et maisons de retraite représentés par les centrales d'achat membres du consortium.

- **L'étude juridique :**

Un groupe d'experts juridiques (professeurs d'Université, docteurs en droit, avocats, etc.), piloté par l'Université de Turin en collaboration avec le Resah, a travaillé pendant plusieurs mois sur les modalités de passation et d'exécution des marchés issus de l'appel d'offres transfrontalier.

- **L'appel d'offres :**

Plus de cinq mois ont été nécessaires pour obtenir un cahier des charges adapté aux besoins communs des établissements de santé et maisons de retraite représentés par les centrales d'achat membres du consortium.

Traduit en trois langues (français, anglais et italien) afin de permettre à un maximum d'entreprises de répondre, il a été publié le 30 septembre 2014.

Autre innovation, les entreprises pouvaient répondre dans l'une de ces trois langues au choix.

L'analyse des offres a été effectuée par le consortium de centrales d'achat au 1er trimestre 2015.

- **Les solutions retenues :**

Trois marchés ont été attribués en avril 2015.

Le premier marché a été remporté par la **PME française C2S** grâce à sa **solution « Visualisation et Alerte de Chute » (VAC)**, un système de détection de chute novateur et qui constitue une vraie rupture technologique par rapport aux systèmes existants. Innovante, fiable et peu onéreuse, la solution VAC a été développée pour répondre à un besoin identifié par les directeurs d'EHPAD. Le système permet de détecter tout type de chute en garantissant le respect de l'intimité de la personne et d'alerter immédiatement le personnel soignant ou l'aidant. Enfin, il évite le port de bracelet ou de collier souvent mal accepté.

La **PME française Alter Éco Santé** avec le **parcours de marche DM3®**, atelier d'équilibre qui permet de recouvrer l'autonomie et de réduire la peur de la chute

Forcelink entreprise hollandaise, avec le C-Mill, tapis de rééducation à la marche.

- **Exécution des marchés HAPPI :**

La phase de diffusion des solutions retenues débute en mai 2015.

Pour la première fois, tout organisme européen ayant le statut de pouvoir adjudicateur et agissant dans le secteur sanitaire ou médico-social peut accéder à ces marchés en s'adressant à l'une des centrales d'achat membre du consortium.

Les premiers acheteurs des solutions innovantes retenues par les centrales d'achat membres du consortium pourront bénéficier d'une **réduction de prix grâce à une subvention complémentaire de la Commission européenne, d'un montant global de 500 000 euros**. Pour accéder aux marchés, les établissements intéressés peuvent écrire à happi@resah.fr.

Compte tenu du succès de ce projet et de l'expérience acquise, les membres du consortium ont décidé de renforcer leur coopération et d'accueillir de nouvelles centrales d'achat européennes désireuses de participer à de futures campagnes d'achat groupé.

Systeme de detection de chutes VAC de C2S



Solution VAC système de détection de chutes



Le système **Visualisation et alerte de chute (VAC)** est une solution novatrice qui couple un software à un capteur optique pour détecter tout type de chute ou de perte de conscience, tout en préservant l'intimité de la personne.

Trois questions à **Ramzi LARBI, directeur général de C₂S**, la **start-up varoise** qui a conçu cette solution innovante, fiable et peu onéreuse.

Comment la solution VAC révolutionne-t-elle la détection de chute ?

« Elle est novatrice à de multiples égards. Son algorithme inédit a été spécifiquement développé à l'attention des Ehpad et a bénéficié de leur retour d'expérience. La détection, ainsi que les alertes sur ordinateur ou sur Smartphone, sont entièrement automatisées. Le message, envoyé dans les dix secondes par mail ou texto est accompagné d'une photo floutée afin de respecter la vie privée du résident. Ainsi, ce sont les équipes des établissements de santé elles-mêmes qui vont intervenir en cas de chute. D'autre part, grâce au micro bidirectionnel associé au capteur, il est possible d'entrer immédiatement en communication avec la personne. C'en est donc fini des fausses alertes. Quant aux résidents, ils n'ont plus à porter les colliers et bracelets, qu'ils acceptent mal et oublient de remettre lorsqu'ils se relèvent la nuit. »

Quel intérêt un établissement de santé trouve-t-il à s'équiper du VAC ?

« Ils sont nombreux. Le premier réside dans l'amélioration de la sécurité des résidents qui, grâce à notre système, sont assurés d'être secourus rapidement en cas de chute. Cela conforte également les familles qui ne craignent plus que leurs proches demeurent de longues heures au sol. La deuxième est la priorisation des interventions, grâce à la levée de doute permise par la communication avec la personne. Cette possibilité de n'intervenir qu'en cas d'incident avéré est précieuse, notamment en horaires de nuit, lorsque l'effectif est réduit. Enfin, dans la mesure où l'établissement est totalement autonome pour traiter les alertes, sans aucun recours à un service de téléassistance annexe, le gain pécuniaire est très important.

*D'autant qu'il est possible de câbler toutes les chambres, mais de n'équiper que celles des résidents les plus susceptibles de chuter. Notre solution permet même aux établissements qui le souhaitent de créer un nouveau service : l'**Ehpad à domicile**, une solution d'avenir qui favorise le lien social. L'hôpital de Menton propose déjà ce type de prestation aux personnes qui retournent chez elles et souhaitent un suivi. »*

Quelle est l'ambition de C₂S à l'égard du marché HAPPI ?

« Bien sûr, j'espère que le marché HAPPI permettra la croissance du chiffre d'affaires de C₂S. Mais, plus encore, j'en attends un changement de paradigme des solutions de détection de chute, que s'impose désormais l'idée de capteur optique et que la rupture technologique constituée par le VAC se démocratise. Il n'y avait pas eu d'innovation dans ce domaine depuis 25 ans, si bien qu'aujourd'hui, les Ehpad et les hôpitaux s'équipent encore de bracelets et de colliers, tout en étant conscients que cela ne répond pas vraiment à leurs besoins. Or le VAC, pour un coût qui, toutes proportions gardées, est presque équivalent, répond parfaitement à leur demande. »

C2S : Créative Specific Software

- Activité : Édition de logiciels.
 - Effectif : 4 personnes.
 - Siège : Saint-Raphaël (Var).
 - Chronologie :
 - **2012** : création de C₂S autour d'une activité de télésurveillance à partir d'un logiciel propriétaire.
 - **Mai 2013** : début du projet VAC à la demande d'une directrice d'Ehpad, en quête d'une solution innovante de détection des chutes.
 - **Septembre 2013** : 1^{ère} version du système testé en site pilote. 1^{re} participation aux Infodays HAPPI (Turin)
 - **Automne 2013** : Développement d'une version destinée aux particuliers.
 - **Décembre 2013** : demande de brevet international sous l'intitulé « Procédé et analyse de détection de chute par analyse d'image ».
 - **2014** : salons, premières installations chez les clients et mission Ubifrance aux États-Unis. Présentation de la solution à l'université de Georgia Tech et au marché américain.
 - **Janvier 2015** : Obtention du brevet.
 - **Avril 2015** : Notification du marché HAPPI.
-

Tapis de rééducation C-Mill de FORCELINK



**Tapis de marche
C-Mill**

Force-Mill
BY FORCELINK.NL

Concentré de technologie, le **tapis de marche C-Mill** reproduit l'environnement sensoriel – acoustique et visuel – susceptible de perturber la marche et intègre un puissant logiciel qui permet d'en évaluer tous les paramètres.

Entretien avec **Frank Nieuwenhuis, fondateur et président-directeur général de ForceLink**, l'entreprise néerlandaise qui réinvente la rééducation de la marche.

Quel est l'apport du C-MILL par rapport à d'autres tapis mécaniques ?

« Lorsqu'une personne marche, elle ne se contente pas de mettre un pied devant l'autre. Elle s'adapte dans le même temps à son environnement pour ajuster l'amplitude de son pas – sa hauteur ou sa longueur.

Par exemple si elle traverse une rue, elle doit soulever davantage le pied pour remonter sur le trottoir d'en face. Ce qui est simple pour une personne en bonne santé ne l'est plus du tout pour quelqu'un qui aurait été victime d'une attaque. Elle doit, comme un bébé, réapprendre à évaluer le sol, à régler leurs pas, etc.

*C'est précisément pour la rééducation après un AVC que nous avons commencé à développer le C-Mill avant de nous apercevoir qu'il convenait à tous ceux qui ont perdu l'usage de la marche, que ce soit en raison d'un accident ou pour une cause neurologique comme la **maladie d'Alzheimer** par exemple. »*

Quel avantage le C-MILL présente-t-il pour les spécialistes de la rééducation ?

« Habituellement, les professionnels doivent poser des obstacles sur le sol, créer des niveaux d'exercices, etc. Nous avons rassemblé toutes ces fonctionnalités dans le C-Mill qui réunit en 4m² un laboratoire complet et avancé de mal marche et un centre d'entraînement.

Les professionnels disposent d'une télécommande grâce à laquelle ils peuvent modifier aisément les paramètres de la séance. Grâce au logiciel Cue-Fors® qui enregistre toutes les

données pour chaque patient, ils peuvent aussi imprimer des rapports récapitulatifs pour comparer les séances, prévoir l'évolution de la thérapie, etc. Ils gagnent donc en qualité et en temps.

C'est aussi le cas des patients qui bénéficient de séances adaptées à leur pathologie et à leur rythme de progression. »

Quelle est l'ambition de ForceLink à l'égard du marché HAPPI ?

« Nous rencontrons le même schéma auprès de tous les hôpitaux : il est très contraignant pour eux, dès lors qu'ils ont formulé l'expression d'un besoin, de se lancer dans un appel d'offres. C'est un véritable frein que de devoir l'écrire, le publier, effectuer l'analyse des candidatures.

Nous attendons beaucoup de la grande simplification apportée par HAPPI au processus d'achat public, et en particulier sur cette question du bien vieillir qui devient cruciale en Europe.

HAPPI a posé les fondations d'une méthode très intelligente pour intégrer l'innovation technologique dans le marché du médical et nous comptons bien nous appuyer sur ce marché pour donner à nos solutions C-Mill, Grail et Caren, le statut de protocole de traitement standard pour rééduquer la marche.

Nous espérons également, d'ici cinq ans, que l'entreprise aura acquis une dimension internationale grâce à des partenariats avec nos distributeurs. »

FORCELINK

- Activité : Développement et production de systèmes d'analyse de la marche et de rééducation composés de tapis roulants et de plates-formes de force.
- Effectif : 65 personnes.
- Siège : Culemborg (Pays-Bas)
- Chronologie :
 - **En 2008** : création de ForceLink. L'entreprise est alors un équipementier. Au fil des années, l'entreprise qui fabrique des tapis de marché, décide d'entamer des développements pour améliorer les techniques de rééducation. Elle s'est rapprochée d'un centre de rééducation pour comprendre les mécanismes de marche et innover d'après ces données scientifiques.
 - **Juillet 2014** : fusion avec Motek Medical, autre entreprise néerlandaise (Amsterdam) spécialisée dans l'utilisation des technologies de réalités virtuelles pour la rééducation, pour associer leurs expériences du hardware et du software.
 - **Avril 2015** : Notification du marché HAPPI.
Annonce d'une nouvelle fusion avec DIH Technology, qui distribue les produits de Motekforce Link en Chine.



Parcours de marche DM3[®]



« *Tout faire pour le patient, mais rien à sa place* » : c'est la devise créée pour Alter Éco Santé par son fondateur et dirigeant, Bernard Liausu.

Bernard Liausu revient sur le DM₃[®] (Debout-Marche au 3e âge), équipement qui permet d'organiser des ateliers d'équilibre pour aider les personnes âgées à préserver et stimuler leurs fonctions locomotrices et leur équilibre.

Le DM₃[®] n'est pas un produit technologique. En quoi réside son innovation ?

« *Notre produit se présente dans une caisse compartimentée qui contient les trois tapis et les accessoires le complètent : plots, barres, etc. Il est innovant par sa compacité, son intégration et sa facilité d'utilisation par de nombreuses catégories professionnelles intervenant dans le soin des aînés. Il permet la mise en place en cinq minutes montre en main d'un atelier d'équilibre, qui se replie dans le même temps record. Et grâce aux repères qui figurent sur les tapis et qui permettent de faire quinze exercices, grâce à la grille de score qui les accompagne, il couvre la réalité de tous les ateliers d'équilibre. À l'inverse des parcours construits et qui ne peuvent être utilisés ni l'hiver car il fait trop froid, ni l'été car il fait trop chaud, ni l'automne parce que les feuilles mortes les rendent glissants, notre DM₃[®] est utilisable 365 jours sur 365. Sa rentabilité est donc maximale, car les ateliers peuvent ainsi être utilisés aussi souvent qu'il est nécessaire. Deux fois par semaine pour observer des progrès continus. »*

Quels sont les bénéfices de l'usage du DM₃[®] pour un Ehpad ?

« *Ils sont très nombreux.*

Tout d'abord le DM₃[®] peut être utilisé par différents professionnels à des fins différentes : le kinésithérapeute pour des activités analytiques, l'ergothérapeute pour l'activation de l'autonomie, le psychomotricien qui se concentre sur les fonctions psychiques pour enrayer la phobie de la chute. Car la peur de la chute induit un cercle vicieux qui réduit encore l'autonomie des patients. Quant à l'animateur en activités physiques adaptées, un nouveau

métier appelé à se développer, il va s'attacher par exemple à restaurer la confiance en soi de la personne qui a chuté et qui craint de chuter de nouveau. Le DM₃[®] peut même être utilisés par d'autres types de personnel dès lors qu'ils sont formés avec les modules en E-learning ou en présentiel, que nous proposons en complément.

L'autre avantage du DM₃[®] est de favoriser la constitution de groupes de marcheurs homogènes. À ce titre, notre parcours de marche est même un facteur de brassage social. »

Quelle est l'ambition d'Alter Éco Santé à l'égard du marché HAPPI ?

« Nous nous félicitons du soutien que HAPPI va apporter à notre communication. Nous aimons notre métier, ainsi que le secteur dans lequel nous travaillons et nous escomptons que cette passion et ce goût du savoir-faire soit relayé non seulement sur le plan national, où nous sommes déjà reconnus pour la qualité et le caractère malin de nos produits, mais surtout sur le plan international. Nous exportons déjà à hauteur de 5 % de notre chiffre d'affaires, mais cela demeure trop peu au regard des efforts déployés. Nous espérons nous enraciner en Belgique, en Allemagne et en Suisse où nous sommes déjà un peu présent. Pour pleinement profiter de l'opportunité offerte par HAPPI, j'ai même pris ma part de risque en créant de l'emploi dédié à ce marché. »

ALTER ÉCO SANTÉ

- Activité : Distribution d'équipements et de matériel médicaux conçus pour la manutention du patient et utilisables par les particuliers ou les professionnels de la santé.
- Effectif : 15 personnes.
- Siège : Cugnaux (Haute-Garonne).
- Chronologie :
 - **1998** : création d'Alter Éco Santé pour répondre aux besoins du marché d'aides techniques au transfert pour la manutention des patients. L'entreprise crée son 1er produit : le guidon de transfert, au bénéfice aussi bien des patients que des soignants auxquels il évite le mal de dos.
 - **Octobre 2008** : création de Soft Ages Formation avec l'ergothérapeute Fabrice Nouvel, président de l'Association française des ergothérapeutes en gériatrie.
 - **2010** : lancement du premier parcours de marche DM₃[®] élaboré avec un kinésithérapeute.
 - **Avril 2015** : notification du marché HAPPI.

Source :

<http://www.capgeris.com/pros-1403/projet-happi-1er-achat-public-conjoint-d-innovation-a-l-echelle-europeenne-en-faveur-du-bien-veillir-a35492.htm>